

Tintigny, le 20/12/2016

Commune de Vaux-sur-Sûre
Réunion de CLDR du 13 décembre 2016
Convention des Maires

Présences

Commune : Yves Besseling, Patrick Notet, René Reyter, Rita Guillaume.

Pep's Lux : Daniel Conrotte.

CLDR : voir annexe.

FRW : Stéphane Guében, Fanny van der Smissen.

Ordre du jour

- Suivi de l'ODR en cours
- Prochaine convention, réseau de chaleur ?
- Convention des Maires

Suivi de l'ODR en cours

Yves Besseling introduit la réunion en passant en revue des projets et leur état d'avancement.

Le Groupe Nature.

Depuis sa mise en place à la mi 2015, le Groupe Nature s'est montré dynamique et a proposé plusieurs activités : marché de Noël, marché de terroir, activités autour du verger de Morhet, visite des forêts avec un agent de la DNF, ... Le calendrier des activités 2017 prévoit au printemps une conférence et un atelier sur le compost, une promenade guidée le 26 mars dans le cadre des Journées wallonnes de l'eau, des ateliers lors du marché de terroir « Printemps Grandeur Nature » le 8 avril, un atelier de greffage au centre de Michamps en avril-mai et un cycle de promenades guidées sur différents thèmes pour la période été-automne.

Le Centre de Jour pour aînés à Bercheux.

Dans le cadre de travaux d'agrandissement de l'école de Bercheux, de nouveaux locaux ont été prévus pour héberger les activités de l'accueil extrascolaire. Dès lors, le centre de jour s'installera dans les locaux ainsi libérés et ne nécessitera plus l'extension prévue dans le PCDR.

De plus, le CPAS bénéficiera d'un emploi à mi-temps totalement dédié à ce nouveau projet. Le recrutement devrait avoir lieu vers la fin mars.

Afin de préparer le démarrage dans les meilleures conditions, plusieurs visites ont eu lieu dans des structures similaires à Neufchâteau et à Anloy. Nous y avons discuté des locaux, des activités, du public et nous avons reçu de nombreux conseils.

Le centre de de jour devrait ouvrir ses portes à la fin du premier semestre 2016.

La Maison de village de Cobreville.

La phase d'avant-projet a été validée par l'administration régionale, ce qui signifie que le projet satisfait toutes les parties et qu'il n'évoluera pratiquement plus. L'auteur est à présent au stade projet. Il s'agit essentiellement d'une phase technique et administrative (permis d'urbanismes, rédaction des cahiers des charges, ...). On peut souhaiter le commencement des travaux en 2017.

Le Centre sportif de Morhet.

Le projet comprend trois phases, la première consiste en un local destiné à accueillir le tennis de table, la phase deux en l'installation d'un terrain de football synthétique, et enfin la phase trois en la construction du hall multisports. La phase 1 est actuellement en cours. Les phases suivantes sont toujours à l'étude et doivent faire l'objet d'un financement.

La Maison de village de Chaumont.

A la demande des villageois, les travaux de la Maison de village de Chaumont ont été réalisés sur fonds propres communaux, et non en Développement Rural comme prévu au départ. En effet, il a été préféré d'accélérer les travaux pour pouvoir organiser au plus vite des activités et entretenir la dynamique en place. Forcément, sans financement régional, les travaux sont de moindre envergure que prévu. Néanmoins le résultat satisfait autant les villageois que la Commune.

La Mobilité.

Plusieurs avancées ont eu lieu en matière de mobilité.

D'une part, un groupe issu de la CLDR s'est penché sur une proposition de tracés de la Province de Luxembourg dans le cadre d'un vaste projet d'un réseau de « points nœuds ». Les points nœuds consistent en un système de balisage très simple et efficace pour le cyclotourisme.

D'autre part, un bureau d'étude travaille sur le futur Plan Communal de Mobilité de la Commune. Ce bureau a déjà manifesté l'envie de rencontrer la CLDR pour confronter son travail au vécu des habitants.

La Maison de la Ruralité.

Le projet de Maison de la Ruralité avait été déposé dans le cadre du Programme wallon de Développement Rural et a été sélectionné par le ministre Colin en juillet. La procédure à suivre a été envoyée à la Commune fin novembre. Le projet en est actuellement au stade d'avant-projet. Des réunions thématiques (culture, tourisme, économie) sont organisées pour pouvoir adapter au mieux les locaux aux besoins futurs.

Le réseau de chaleur.

La construction de la Maison de la Ruralité impliquera des travaux sur la place. Dès lors, le Collège souhaite réfléchir à la meilleure manière d'implémenter le réseau de chaleur qui lui aussi nécessitera des travaux d'enfouissement. C'est pourquoi un certain nombre d'initiatives ont été prises.

Tout d'abord, le facilitateur Bois-énergie a été rencontré plusieurs fois afin de préparer une étude de préfaisabilité qui sera bien utile à la sélection d'un auteur de projet lorsque la Commune passera à l'action.

Ensuite, les riverains du réseau ont été invités à une séance d'information pour sonder leur intérêt à s'y connecter. Manifestement, plusieurs riverains sont intéressés.

Enfin, une convention établie avec la Province de Luxembourg dans le cadre de la Convention des maires a été réactivée dans le but de réaliser le plan d'actions pour le climat. En plus de sélectionner un certain nombre d'actions à mener en faveur du climat, la validation de ce plan d'actions favorisera l'obtention de subsides essentiels pour le réseau de chaleur. La deuxième partie de la réunion est exclusivement consacrée à ce sujet.

Actuellement, tous les projets du lot 1 du PCDR (à réaliser dans les trois premières années de validité de celui-ci) sont en cours, ou tout du moins les démarches nécessaires à leur mise en œuvre ont été entreprises.

Prochaine convention, réseau de chaleur ?

Après quelques questionnements quant à la priorisation des projets, la CLDR marque son accord pour le lancement de la convention DR du réseau de chaleur.

La CLDR pourra par ailleurs poser les questions techniques qu'elle souhaite lors d'une réunion ultérieure avec Madame Reggers, lorsque le projet en sera à un stade plus avancé.

Convention des Maires

Un mouvement mondial

La Convention des Maires est un mouvement mondial et fédérateur des pouvoirs locaux en faveur du climat. Il s'agit, sur une base volontaire, de porter des actions au niveau communal visant à augmenter la production d'énergies renouvelables et à réduire les émissions de gaz à effets de serre (GES).

Les objectifs de la Convention des Maires fixent

- pour 2020 :
 - o une réduction de 20 % des émissions de GES
 - o une augmentation de 20 % de la production d'énergie durable
- pour 2030
 - o une réduction de 40 % des émissions de GES
 - o une augmentation de 30 % de la production d'énergie durable.

Une initiative provinciale

La Province du Luxembourg s'est fixée quant à elle un autre objectif pour 2050 : devenir Province Energie Positive, c'est-à-dire produire ce qu'elle consomme, voire exporter le surplus de l'énergie produite. Pour cela, elle a créé au sein de son service de développement durable un nouvel organe au service des Communes : [Pep's Lux](#).

Un Plan d'actions communal

Etant donné que la Commune de Vaux-sur-Sûre souhaitant adhérer à la Convention des Maires, elle doit maintenant élaborer son PAED, Plan d'Actions d'Energie Durable, et pourra pour cela bénéficier de l'aide provinciale de Pep's Lux pour y parvenir.

Le Plan d'Actions d'Energie Durable est un document comprenant deux parties : **une partie descriptive** et **une sélection d'actions quantifiées**.

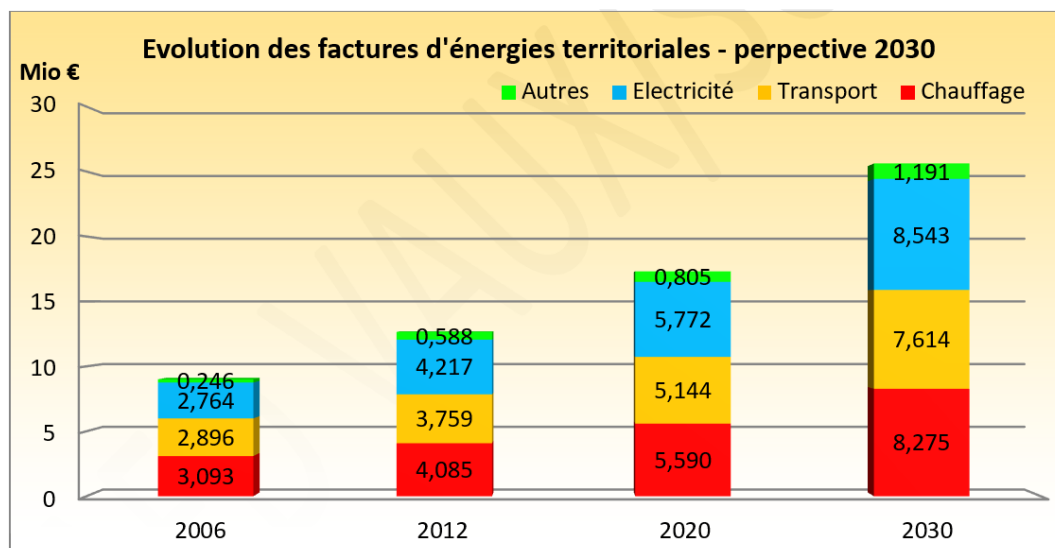
1. La partie descriptive

La première partie du plan d'actions présente les caractéristiques énergétiques du territoire. Il comprend

- une description de la commune,
- un bilan des consommations énergétiques et des émissions de CO₂ de l'ensemble du territoire communal,
- une étude des économies d'énergies réalisables sur le territoire,
- une étude des possibilités de production d'énergies vertes,
- des actions que la commune pourra mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par la Convention des Maires.

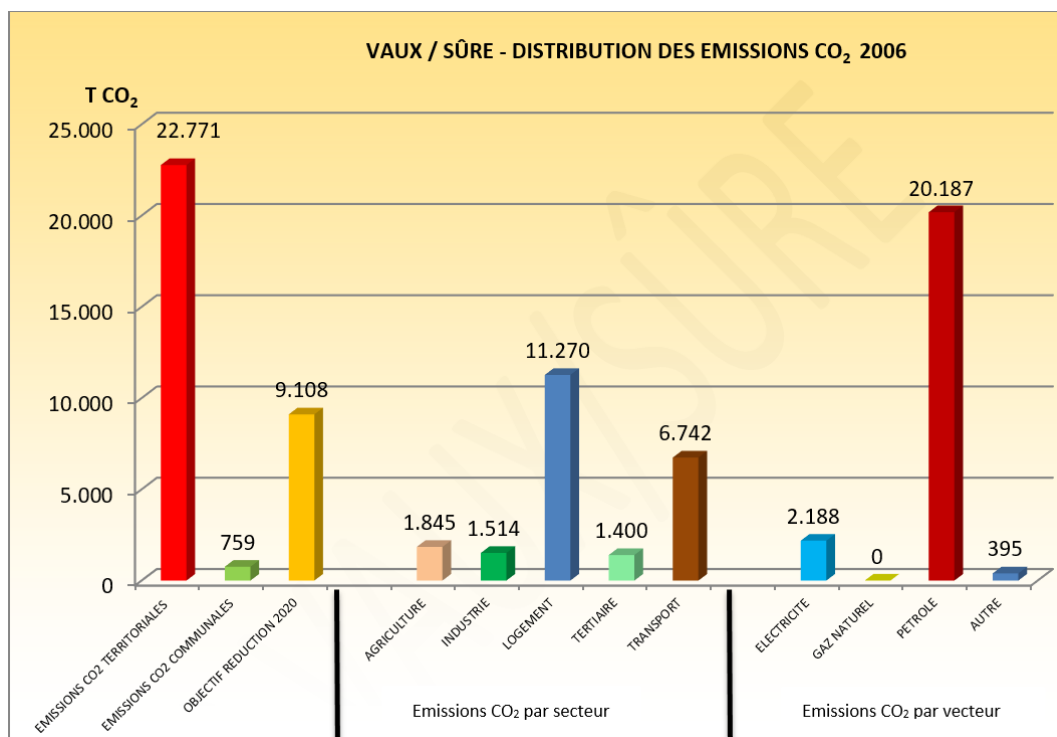
Les données chiffrées présentes dans le document sont largement issues de la Région wallonne (DGO4) et prennent 2006 comme année de référence.

Ci-dessous quelques tableaux illustrant les caractéristiques principales de la Commune de Vaux-sur-Sûre.



La facture énergétique globale du territoire (= le coût de l'ensemble des consommations énergétiques utilisées sur le territoire à l'exclusion des grands axes routiers –E411/E25/N4) devrait pratiquement tripler d'ici 2030.

➔ Il semble donc logique de s'en préoccuper.



Les émissions de CO₂ produites par l'administration communale (bâtiments et activités) sont relativement faibles par rapport à l'ensemble des émissions de CO₂ du territoire.

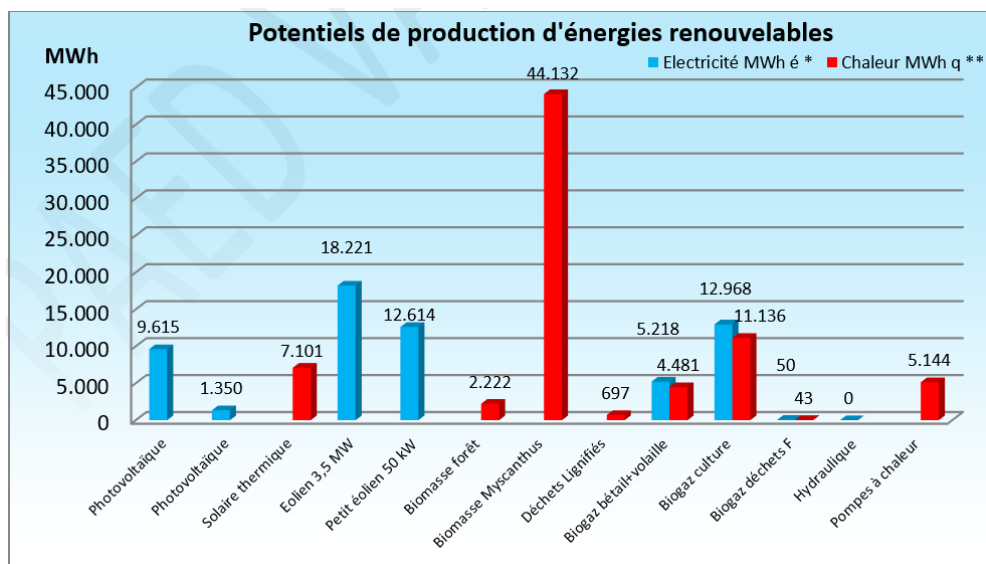
➔ L'effort à fournir est essentiellement lié à l'activité des citoyens et notamment au logement et au transport qui sont grands consommateurs de produits pétroliers.

Résumé des potentiels d'économies d'énergies

Poste	MWh é *	MWh q **	T CO ₂
Logement	1.655	19.983	4.969
Industrie	342	210	95
Tertiaire	643	996	331
Transport		12.536	3.262
Commune	224	1.342	432
Eclairage public	59		7
Total	2.921	35.068	9.096

* MWh électricité ** MWh chaleur

Bonne nouvelle, le potentiel d'économie d'énergie est encourageant étant donné qu'il permettrait à lui seul d'atteindre l'objectif fixé (9.108 T CO₂). Cependant, le calcul final tiendra également compte de l'augmentation de la production d'énergie renouvelable.



Le potentiel de production d'énergie renouvelable est très important ! Si l'on cumulait toutes les sources (scénario totalement fictif), le CO₂ économisé représenterait 41.792 T CO₂, soit 4 fois l'objectif !

➔ L'objectif territorial de diminution de 40% d'émissions de CO₂ est donc réaliste !

2. La sélection d'actions

La deuxième partie du plan d'actions se présente sous la forme de fiches d'actions. Chacune d'elle est décrite et quantifiée. Cette partie se présente sous la forme d'un tableur Excel (présenté en séance). Il s'agit d'un outil permettant de chiffrer et de quantifier les actions à mener, et d'estimer leurs bénéfices en terme de quantité de CO₂ épargnée.

Par exemple, il est possible d'estimer l'impact du placement de X panneaux photovoltaïques + le remplacement de X voitures classiques par des voitures électriques + la plantation de X hectares de miscanthus (bio énergie) + le remplacement de X ampoules par des LED, ... Dès lors, il est possible de se rendre compte si les actions sélectionnées sont suffisantes pour atteindre l'objectif. De plus, en cours de route, il sera possible d'évaluer l'évolution et de modifier les actions pour rectifier le tir.

Les actions à sélectionner pour tendre vers l'objectif sont de deux types :

- ***Les actions douces*** : ce sont les actions ne nécessitant aucun investissement ou ne rapportant aucun gain en économie de CO₂, qui permettront la mise en œuvre des actions dures.
Au travers des actions douces, il faut voir l'opportunité de mobiliser un territoire, l'occasion offerte aux citoyens de générer une identité forte autour d'un projet hautement ambitieux.
Exemples : organisation de séances d'information, évènementiel mobilisateur, passage de caméra infra-rouge, ...
- ***Les actions dures*** : ce sont des actions plus conséquentes portées par les pouvoirs publics ou les citoyens. Ces actions sont concrètes et ont un impact direct en terme de production de CO₂ ou d'énergie renouvelable. Il va sans dire que ces actions nécessitent en général un certain investissement.
Exemples : isolation de bâtiments publics et logements privés, remplacement d'éclairage classique par des LED, remplacement de chaudières, placement de panneaux photovoltaïques, création d'une unité de biométhanisation, ...

Comité de pilotage :

La sélection des actions à mener à Vaux-sur-Sûre sera élaborée par un Comité de Pilotage, qui sera constitué d'élus et de 4 à 6 citoyens.

Son rôle principal sera d'aider notre expert, M. Daniel Conrotte, à déterminer les actions les plus pertinentes pour le territoire et évaluer avec bon sens l'ampleur qui semble réaliste pour chacune d'entre elles.

Ce Comité de Pilotage se réunira 3 à 4 fois (max 3h) au cours du premier semestre 2017. A terme, l'idée est de compiler un programme d'actions à la fois adaptées aux réalités de Vaux-sur-Sûre et susceptibles d'atteindre les objectifs énergétiques fixés.

Éléments de débat

Quelle est la légitimité du Comité de Pilotage pour décider des actions à mener ?

- ➔ Le comité de pilotage doit permettre de faire le lien entre élus et acteurs de terrain et doit dès lors être composé d'élus et de référents des principaux services communaux et du secteur associatif susceptibles d'être impliqués. Il propose un plan d'actions qu'ils chercheront à rendre le plus réaliste possible en fonction des connaissances qu'ils ont du territoire et des personnes qui y vivent. A terme, c'est le Conseil communal qui adopte le plan et lui donne toute sa légitimité.

Il est conseillé de ne pas s'inféoder à une « giga action » qui, si elle n'aboutissait pas, ruinerait toute possibilité d'atteindre l'objectif.

Il faut d'abord faire un grand travail de sensibilisation avant de chercher toutes sortes de nouvelles idées. Il y a beaucoup trop de vieilles chaudières qui servent plus à « réchauffer les oiseaux » que les habitations. En plus, cela coûte cher au propriétaire qui brûle du mazout pour rien !

La plupart des actions devront être réalisées par les citoyens, quel sera le rôle de la Commune ?

- Un rôle essentiel d'exemple à travers ses propres actions,
- Un rôle permanent de communication (information, sensibilisation, mise en valeur des réalisations)
- Un rôle d'incitant (primes, mises à disposition (caméra I-F, ...), facilitations diverses, ...

Même si vous ne participez pas au Comité de Pilotage, il ne faut pas hésiter à transmettre ses idées par mail : rita.guillaume@commune-vaux-sur-sure.be ; d.conrotte@province.luxembourg.be

Le plan d'actions est un document très flexible, il est possible de l'adapter en permanence.

- C'est très bien, mais il ne faut pas changer trop vite si certaines actions n'avancent pas rapidement. Une grande partie du projet consiste à faire évoluer les mentalités et on sait à l'avance que cela prend du temps.

Note d'espoir : le mouvement est déjà en marche !

Parmi les données récoltées auprès de la Région wallonne, on peut déjà détecter que les habitants de Vaux-sur-Sûre ne nous ont pas attendus pour changer leur comportement. En effet, entre 2006 et 2012, les habitants ont déjà réduit leurs émissions de manière importante. Qu'il s'agisse d'isolations, de changements de véhicules, de panneaux solaires, ... les habitants ont diminué leurs émissions de CO₂ pour un équivalent de +/- 1934 tonnes. Il y a fort à parier que ce chiffre a encore évolué. L'objectif 2030 est de 9108 tonnes...

Stéphane Guében et Fanny Van der Smissen,
Agents de développement

ANNEXE

Participants à la réunion du 13/12/2016

CLDR

PRÉSENTS :

Titre	Nom	Prénom	Adresse	N°	CP	Localité
M.	Belche	Stéphane	Cobreville	46B	6640	VAUX-SUR-SURE
M	Besseling	Yves	Hompré	8	6640	VAUX-SUR-SURE
Mme	Colot	Sandrine	Clochimont	2	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Dourte	Michel	Rue de Marche	15	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Godfrind	Guy	Hompré	22	6640	VAUX-SUR-SURE
M	Laloy	Luc	Route de Neufchâteau	68	6642	VAUX-SUR-SURE
Mme	Lamoline-Grégoire	Pascale	Route de Neufchâteau	67B	6642	VAUX-SUR-SURE
M.	Mouton	Benoît	Rue de Sugy	2	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Nicolay	Pierre	Chemin de Martelange	31B	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Notet	Patrick	Place du Marché	25	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Pierret	Alin	Juseret	77	6640	VAUX-SUR-SURE
Mme	Pirotte	Henriette	Rue de Chestraimont	7	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Reyter	René	Morhet-Station	14	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Stoffel	Benoît	Virée du Renard	36	6640	VAUX-SUR-SURE

EXCUSÉS :

Titre	Nom	Prénom	Adresse	N°	CP	Localité
M	Leyder	Olivier	Juseret	36B	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Willot	Joseph	Chenogne	19	6640	VAUX-SUR-SURE